

Jean de Nivelles intervient encore dans une des deux chansons en patois composée à l'occasion de fêtes populaires qui eurent lieu en 1826 et où certains types jouèrent un rôle dont le souvenir n'est pas perdu. Voici quelques couplets de ces chansons :

- | | |
|---|---|
| 1. <i>L'chalé Baude est deskindu
Ave l' rue de Mons à s' cu
Habii à pèlerin
Pou fait rivé tous les djins.</i> | Le boiteux Baude est descendu
Avec la rue de Mons à sa suite
Habillé en pèlerin
Pour faire rire tous les gens. |
| <i>Viv' Djean-Djean (bis)
C'est l' pu vl homme de Nivelles
Viv' Djean-Djean (bis)
C'est l'pus vi d' nos habitants</i> | Vive Jean-Jean
C'est le plus vieil homme de Nivelles
Vive Jean-Jean
C'est le plus vieux de nos habitants. |
| 2. <i>Adon et rue de Namur
Est venue in grand' tenue
Ave musique et tambour
Des grenadiers à l'entour
Viv' Djean-Djean etc.</i> | Alors la rue de Namur
Est venue en grande tenue
Avec musique et tambour
Des grenadiers à l'entour
Vive Jean-Jean, etc. |
| 3. <i>El promi ç'astou l' Mitron
Il avou ein grand baston
Et enne belle perruque à crolles
On d'zou : comme il est bi drôle!
Viv' Djean-Djean, etc.</i> | Le premier, c'était le Mitron
Il avait un grand bâton
Et une belle perruque à boucles
On disait : Comme il est drôle !
Vive Jean-Jean, etc. |

Le Baude dont il s'agit au premier couplet était un facétieux compère, appartenant à une ancienne et honorable famille de Nivelles, qui donna même un bourgmestre à la ville. Son habitude de se travestir en pèlerin, sans doute sous des détails d'accoutrement très forcés, lors des réjouissances populaires de la ville, est bien constatée, et il en est de même du succès dont on parle au premier couplet, où l'on dit que tous les habitants de la vieille et peuplée rue de Mons suivaient en foule le faux pèlerin.

Le couplet en question est resté populaire et est actuellement devenu en quelque sorte l'« air nivellois », sous une variante, où il s'agit purement de *Djean-Djean*. Voici le texte actuel, avec l'air, qui ne paraît pas bien ancien ⁽¹⁾.



(1) Cet air qui n'a du reste rien de saillant, est connu ailleurs, et notamment à Liège, où il a servi à plusieurs *pasquées* ayant pour refrain de simples « boum' la-la. »



Une chanson manuscrite, également en wallon, qui paraît dater du régime français, a pour titre « Jean de Nivelles en réclamation ». Elle raconte que Jean de Nivelles vient d'adresser à ses concitoyens une pétition au sujet du délabrement de son accoutrement, lequel, fait de pièces et de morceaux, laisse passer le vent et la pluie, au détriment de sa santé. « Encore l'autre jour par hasard, il a attrapé un catarrhe. » Il a dû se soigner là-haut. Voici quelques autres traits de cette pièce :

*Quand l' feu a sté au cloki
L'a manqué d' tchair su l' martchi
Il a tcheu n' boiche su s' casquette.*

Quand le feu a été au clocher
Il a failli tomber sur le marché
Il lui a chu une bûche sur la tête.

*Il a ieu in saisiss'mint
Qui a duré bi longmint
Car i n' pinsou pus d' s'ermette.*

Il a eu une peur
Qui a duré bien longtemps
Il ne pensait plus s'en remettre.

*Es s' djillet est tout trawé
Et ri pou l' racoummoder*

Son gilet est tout troué.
Et rien pour le racommoder.

*...Il a in costé tout pierdu
Volez qu'i mieurt comme enne
[pette?]*

... Il a un côté tout perdu
Voulez-vous qu'il meure brusque-
[ment?]

*...I pinsou d' daller au bal
Pindant tout l' carnaval
Mais i n'ous'rou ainsi parette.*

... Il pensait aller au bal
Pendant tout le carnaval
Mais il n'oserait se montrer ainsi.

*On d'vrou quasi iesse honteux
Dè l' leyi tout comme in gueux... ⁽¹⁾*

On devrait quasi (sic) être honteux
De le laisser comme un gueux...

Dans une chanson datée du 23 novembre 1819, le D^r Th. Berthels, à l'occasion de la nomination d'un curé à Nivelles, obéissait à la tradition en faisant intervenir le héros national :

(1) *L'Aelot*, n° du 9 mars 1890.

*Djean d' Nivelles in haut de s' cloki
Vira d' long s'n arrivée;
A s'n aiche, s'il a co des boun-z-i,
I pu r' louqui l' trainée
I li fra p't-ette ein bia mouzon.
Ein vi propheit' disou toudi
Qu'il esst ein temps pou s' rabaubi (1)*

Plus tard, en 1831 ou 1832, à l'occasion d'un festin patriotique, le même auteur invoquait encore Jean-Jean, dans une chanson intitulée les *Patriotes aclots*, faite à propos du départ des Hollandais :

<i>Djean d' Nivelles dessus s' cloki</i>	Jean de Nivelles sur son clocher
<i>Avou, pou les vir bagui,</i>	Avait, pour les voir déménager,
<i>Pris s' meyeuss' pair' de lunettes</i>	Pris sa meilleure paire de lunettes
<i>Tourlourette</i>	Turlurette
<i>Ma tant' tourlourette.</i>	Ma tante, turlurette.

Cependant les chansons des rues ne cessaient de tirer leur sujet du sympathique héros.

Voici d'abord une feuille volante (2) contenant plusieurs chansons en français, imprimées vers 1851, « chantées par J. Baurith et son épouse » ; notamment celle où ce naïf rapsode raconte, sur l'air du Bambocheur (3) : « ce bon serviteur qui nous a livré son cœur » « a eu le malheur qu'un feu d'artifice lui a froissé le bras, Dieu sait s'il en guérira ». Il insiste sur les services rendus par Jean de Nivelles qui « va son train » sonnait les demi-heures « depuis la chute des Romains ». Il fait appel à la bonne volonté des habitants pour lui trouver un remplaçant « jusqu'à parfaite guérison » du héros, en ayant soin de faire remarquer que pour cet office : « Il lui faut un homme. Pour plaire au public, Que l'honneur renommé Vraiment catholique » etc. Si celui-là se trouve, dit-il, « Nous pourrons dire en chantant Jean de Nivelles est vivant » !

A la même époque, en 1852, Jean de Nivelles est encore l'objet d'une chanson, due à J.-B. Alardin, chanteur des rues. Cette chanson, qui compte trente couplets également en français, et de facture encore plus naïve, avait été faite au sujet d'un incendie, et l'auteur attribue bravement à Jean-Jean le rôle de sauveteur en cette affaire :

(1) « Jean de Nivelles au haut de son clocher — Verra de loin son arrivée (celle du nouveau curé) — A son aise, s'il a encore de bons yeux — Il peut voir le cortège — Il lui fera peut-être une belle risette — Un vieux prophète disait toujours — Qu'il est un temps pour se récréer. »

(2) Collection de M. G. WILLAME.

(3) [La mélodie indiquée sous ce nom nous est inconnue. — FL. VAN DUYSSE].

1.	3.
Lorsque la ville brûla	Salut, fameux conquérant
Ce fameux héros sonna	Tu es un homme vaillant
Nos habitants se rappellent	Ta mémoire est éternelle
D'un homme tel	Pour un homme tel
Que Jean de Nivelles.	Que Jean de Nivelles.

2.	4.
Fallait le voir sur sa tour	Nous n'oublierons pas non plus
Garnie de flammes à l'entour	La glorieuse St-Gédru
Jamais homme n'en fit de plus belle	La compagne très fidèle
Qu'un homme tel	D'un homme tel
Que Jean de Nivelles.	Que Jean de Nivelles (1).

Le dernier trait, qui fait de Ste-Georgette, patronne de la ville, la « compagne très fidèle » du Jaquemart, n'est-il pas d'une délicieuse naïveté ?...

Chose singulière, ce chanteur des rues fut prophète sans le savoir. Sept ans après la « création » de sa naïve complainte, la tour flambait en effet, et l'incendie causait la perte irrémédiable du carillon de Nivelles et de la célèbre cloche de Jean-Jean.

Les littérateurs nivellois contemporains, presque tous très lettrés, ont tenu à continuer la tradition de chançonner Jean de Nivelles. Mais chez eux, ce héros n'est plus seulement le personnage qui préoccupe l'esprit public en ses heures de gaieté ou en ses moments pathétiques. Il devient une sorte de symbole à la fois touchant et souriant du vieil esprit local.

C'est bien sous ces dehors en quelque sorte éponymiques que Jean-Jean apparaît, notamment, dans l'œuvre wallonne de M. HANON DE LOUVET, par exemple dans ses belles chansons d'*El Carton* (2) et d'*El Révêie de Largaion* (3).

Dans cette dernière pièce, l'auteur chante la réapparition dans les fêtes populaires du géant nivellois, du vénérable *Largaion*, qu'on avait laissé dormir durant plusieurs années dans son grenier (3). Le cinquième couplet fait exprimer rétrospectivement à Jean de Nivelles des regrets lancinants :

(1) *L'Aclot*, n° du 19 octobre 1890.

(2) Impr. en placard, en 1875 et 1878, chez Guignardé, éd. à Nivelles.

(3) Comme il paraît qu'on le fait encore, hélas ! Pourquoi *Largaion* n'a-t-il pas figuré dans le cortège des géants qui a eu lieu récemment à Liège ?

*No vi Djean-Djean dessus s' cloki
Brèiout comme enn' Madleine,
In dzant : Djè n' sais c' què dj' vas dev'ni,
Fouirc' què m'n âme esst in peine
Dè n' pus vir m' cousin Largaion,
La faridondaine la faridondon !
Est-c' qui sarout mourt pour toudi,
Biribi ? etc.*

*Non, non Largaion n'est ni mourt,
Djean-Djean, i n' faut pus braire.
Il a doûrmi n' miette trop fourt,
I nè l' fra pus, dj'espère... etc. (1)*

Dans une pièce plus récente (2) et d'une tout autre note, le même auteur montre « le brave homme » de Jean-Jean voulant à toute force accompagner son cher poète à un célèbre banquet wallon qui se donnait à Liège :

*...Mais dj' li-z-ai dit : « N' faut ni vos brouyi l' tiesse :
» Dj' mind'rai pour vous èyè j' bièrai pou deux !
» Quand j' ervèrai, djè vos racont'rai l' fiesse
» Et tout l' dallatche, et tout c' qu'il ara ieu.
» Vos vijiz bi què dj' sàrai charitâbe ;
» Mais n'attindant, i faut vos rapaigi.
» N'a poun d'imbrouye, dj' frai bi sans vous à tâbe... » (3)*

Ainsi se confirme et se continue, jusque dans la littérature actuelle, cette tradition aimable qui fait intervenir le paisible héros, tantôt dans une note riante, tantôt sous des dehors touchants, dans tous les événements qui frappent l'imagination patriotique des « bons Aclots ».

Il nous a paru intéressant — et utile à ce travail — de donner une idée assez complète de cette petite littérature du terroir. Ces textes qui se répartissent à peu près exactement sur tout un siècle, partent visiblement du même sentiment toujours vivace à l'endroit de *Djean-Djean*, et ceci prouve à l'évidence que ni la très grave littérature du proverbe, ni le sel particulier de la célèbre chanson française, n'ont eu la moindre influence sur l'esprit public nivellois. Il y a une absolue différence entre cette manière d'affection naïve et

(1) « Notre vieux Jean-Jean sur son clocher — Pleurait comme une Madeleine — En disant : Je ne sais ce que je vais devenir — Tant mon âme est en peine — De ne plus voir mon cousin Largaion — Est-ce qu'il serait mort pour toujours ? — Non, non, Largaion n'est pas mort — Jean-Jean, il ne faut plus pleurer — Il a dormi un peu trop fort — Il ne le fera plus, j'espère... »

(2) *Annuaire de la Soc. liég. de littér. wall.*, 1892, p. 145 et suiv.

(3) « Mais je lui ai dit : Ne faut pas vous brouiller la tête : — Je mangerai pour vous, et je boirai pour deux ! — Quand je reviendrai je vous raconterai la fête — Et ses péripéties, et tout ce qui sera arrivé. — Vous voyez bien que je serai charitable ; — Mais en attendant, il faut vous calmer — N'y a pas d'embarras : je ferai bien sans vous à table !... »

les conceptions que nous voyons se dérouler ailleurs au sujet de Jean de Nivelles.

Pour le Nivellois — et nous avons à faire ici aux diverses classes du peuple, comme le montre déjà la valeur formelle des différents textes — pour le Nivellois, Jean de Nivelles n'est ni un grotesque comme certaines sculptures du moyen-âge auxquelles on aurait une tendance à assimiler le jaquemart, ni un sujet de facétie comme le Jean de Nivelles français de la chanson ou du proverbe, et il n'est pas non plus un objet vénéré. Jean de Nivelles est, comme cet autre, un très vieil habitant, mais il n'a essentiellement rien de vieillot ou de trop drôlet. Aux yeux du peuple, il prend fraternellement et simplement sa part de la vie commune, dans les bons moments comme dans les circonstances pénibles, et l'on professe à son égard un sentiment aussi éloigné de toute déférence que d'une méprisante ironie. On le traite familièrement, et ce sentiment se teinte parfois de considérations mélancoliques ou il se fonde en affectueux propos, naïfs et même touchants.

Nous ne pouvons omettre de citer, dans notre révision rapide de la littérature locale de Jean de Nivelles, une œuvre (c'est le seul exemple, croyons-nous, mais il est notable) où Jean-Jean sort de son caractère bonasse et placide, pour devenir une sorte de gai compagnon, un facétieux, et pour tout dire... un drôle de corps. Nous voulons parler du « poème épique » (ou plutôt héroï-comique) de M. l'abbé M.-C. RENARD, intitulé *Les Aventures de Jean de Nivelles, et fils de s' père* (1). Cet ouvrage, qui compte parmi les productions les plus considérables, à tous les points de vue, de la littérature wallonne, a été, à juste titre, très favorablement apprécié par les plus éminents critiques belges. Nous ne pouvons malheureusement songer à donner une idée de cette œuvre importante, qui est cependant, à certain point de vue, le couronnement de toute la littérature de Jean de Nivelles : l'affabulation première s'étant augmentée successivement des plus curieuses légendes qui circulent sur son héros (2)

(1) Première édition (en huit chants) Bruxelles, in-12, 1857. — Deuxième édition, revue et augm. (en huit chants) in-12, 1878. — Troisième édition, augmentée (en douze chants) illustrée et accompagnée d'un glossaire. In-42, Bruxelles, Mertens, 1890 ; prix 3 fr. 50. Jean de Nivelles a, dans l'œuvre de M. RENARD son pendant dans un autre poème intitulé *Largaion, et géant de Nivelles*. In-12, ill. avec commentaire folklorique et glossaire comparatif. Bruxelles, Mertens, 1893. Prix 3 fr. — Les œuvres de M. RENARD se vendent au profit d'une Caisse de secours qu'il a fondée pour les ouvriers malades.

(2) La formule *et fils de s' père* dont l'auteur a souligné le nom de son héros, fait sans doute allusion à la légende (créée par E. GACHET, comme on l'a vu ci-dessus p. 149) qui fait de Jean de Nivelles, seigneur de cette ville, un bâtard de Montmorency ; c'est, en effet, sous cette formule « c'est le fils de son père » que le peuple établit d'ordinaire l'état civil des bâtards.

sans compter diverses facéties de terroir, le tout traité avec une fantaisie et une verve bien wallonnes.

Mais le poème de M. RENARD est une œuvre d'imagination personnelle et, malgré son succès trois fois augmenté, elle ne pouvait évidemment modifier dans leur caractère profond les sentiments traditionnels du peuple à l'égard du paisible héros brabançon.

..

Un fait assez récent prouvera que ces sentiments sont considérés comme éminemment respectables par la partie la plus instruite de la population.

En 1890, on a inauguré à Nivelles un superbe palais de justice où, par une aimable attention, on avait tenu à rappeler le souvenir du célèbre et légendaire Jean de Nivelles. Une œuvre d'art, due à un statuaire bruxellois de grand renom, M. Julien Dillens, fut placée en bon coin sur le monument. Cette œuvre est remarquable autant par son tour spirituel que par ses rares qualités de facture. Elle eût cependant le don de vexer l'habitant, et l'on va voir pourquoi. Elle représente un jeune guerrier à l'air hardi, appuyé sur un lourd marteau de forgeron, et accompagné d'un chien qui marque son dédain pour l'Histoire en levant la jambe sur un blason fantaisiste où l'on reconnaît cependant les armes des Montmorency.

Les Nivellois, bien qu'appréciant la valeur artistique de cette œuvre, ne cachèrent pas leur mécontentement (1). On écrit tout net que cette fantaisie « outrageait leur vieux Djean d' Nivelles ». Et un écrivain du terroir disait en propres termes que « cette catastrophe les a remplis d'une tristesse indignée ». Au lendemain de l'inauguration, on put lire ce qui suit dans un article d'une véhémence sincère, protestant contre cette attentat :

Quel est ce Jean de Nivelles fanfaron, espèce de Don Quichotte ou de Malborough s'en allant en guerre, armé d'un marteau et escorté d'un chien qui salit son blason ? Quel est ce chien, reproduit sur le cimier et sur l'écu du héros ? Oh ! nous connaissons la légende et nous savons que l'imagination des artistes peut et doit se permettre certaines licences. Mais était-ce bien la place, sur la façade d'un palais de justice, d'une statue aussi plaisante, aussi goguenarde que celle-là ?

Elle eût, certes, fait meilleure figure à la nouvelle salle des fêtes ; car, il faut le dire, elle est d'une conception fort originale et d'une

(1) Déjà en 1889, dans une réunion du Comité provincial des membres correspondants de la « Commission royale des Monuments », les membres nivellois de ce collège s'étaient fait l'écho des critiques de leurs concitoyens, lors de l'examen de la statue de l'artiste bruxellois. Il y fut particulièrement question de la présence du chien « qui n'avait pas de raison d'être ». Les partisans du chien triomphèrent par sept voix contre quatre !

exécution à la fois ferme et fine. M. Dillens, qui a voulu se moquer de notre vieux Djean-Djean, l'a fait d'une façon si artistique et si mordante, que les Aclots comme vous et moi ne le lui pardonneront jamais (2).

Déjà quelques mois auparavant, sous la plume de *Clipotia* (M. LÉON PETIT), le brave héros lui-même avait protesté contre l'intention qu'on avait d'établir sur le monument en construction *in nouvia Jean de Nivelles*. « Pourquoi, disait-il, me faire un affront pareil ? Est-ce que j'aurais déplu à mes Aclots ? Si je suis inactif, désormais, ce n'est pas une raison pour me faire « des injustices ». Qu'est-ce que j'en puis si « le bazar a craqué » ? Ce n'est pas ma faute si j'ai l'air endormi ! Qu'il vienne à ma place, pour voir s'il fera mieux que moi, le *nouvia Jean d' Nivelles* ! (3)

Et deux ans après l'inauguration de cette espèce de parodie artistique, M. HANON DE LOUVET, dans une chanson déjà citée (3), se faisait demander par les étrangers :

*Sarout-i vrai qu' vos d'avez in deuxième,
Au Tribunal, su in coin du martchi,
Avé in tchi padrière es' djambe, et qu' même
L' tchi lève es' patte d'enne manière qu'on n' dit ni ? (4)*

A cette question l'auteur répond par ce trait énergique :

*— Ça n'est qu' trop vrai, et c'est-enne drole d'affaire !
Mais pou l's Aclots i n' d'a qu' iun, et c'est l' vi ! !*

« Cela n'est que trop vrai... Mais pour les *Aclots*, il n'y en a qu'un, et c'est le vieux ! »

Ce mot, vrai cri du cœur, montre bien que chez ces lettrés, les irrévérances artistiques à l'endroit du « nouveau Jean de Nivelles » ne sont qu'une sincère révolte de sentiment — de ce sentiment qui dictait autrefois les effusions naïves dont nous avons noté les traits, et dont ils entendent voir respecter la tradition plusieurs fois séculaire.

C'est certainement en raison du sentiment qu'il inspire, bien plus que pour sa valeur archéologique, que les Nivellois tiennent à leur inoffensif héros. Il n'a certainement jamais eu à leurs yeux aucune signification historique. Le peuple nivellois n'a jamais eu

(1) *L'Aclot*, n° du 3 août 1880, article de *Stoisy*, pseudonyme de M. G. WILLAME.

(2) *L'Aclot*, n° du 2 mars 1890 : « El djalous'rie dé Djean d' Nivelles ».

(3) *Annuaire de la Soc. liég. de littér. wall.*, 1892, p. 147. Voir ci-dessus, p. 164. — L'auteur, croyons-nous, avait été dans la Commission provinciale des Monuments, un des quatre opposants auquel nous faisons allusion dans la note de la page précédente.

(4) « Serait-il vrai que vous en avez un deuxième. — Au Tribunal, sur un coin du Marché — Avec un chien derrière sa jambe, et que même — Le chien lève la patte d'une manière qu'on ne dit pas ! »

l'idée que son Jean de Nivelles pût avoir une valeur légendaire, vraie ou fausse. Les lettrés du pays sont de la même opinion : ils haussent les épaules aux dires de ceux qui ont prétendu rattacher le jaquemart au proverbe, ou seulement au Jean de Nivelle qui y est cité.

Tel est donc Jean de Nivelles, à Nivelles — et rien ne prévaudra contre lui.

5. — *Conclusions.*

Est-il bien nécessaire de conclure ?

Il apparaît bien que le nom de Jean de Nivelles appliqué au jaquemart brabançon n'a aucune signification historique, et qu'il n'en peut avoir aucune.

Aucun détail authentique ne rattache le jaquemart au proverbe, et il est illusoire de chercher à les rapprocher.

Le caractère du jaquemart, tel que ce monument fut estimé de tout temps à Nivelles, différencie absolument cet objet traditionnel du Jean de Nivelle de la chanson.

Il n'y a donc rien de commun entre eux, que la coïncidence du nom.

(*A suivre.*)

O. COLSON.



LE « CYCLE » DE JEAN DE NIVELLE

Suite. Voir ci-dessus p. 100 et 144.

III.

Le proverbe et les Montmorency.

1. — *Les Montmorency en Belgique.*

Il n'est sans doute aucun de nos lecteurs qui n'ait vu, au moins dans quelque gazette, que le proverbe bien connu du chien de Jean de Nivelle tirerait son origine de la conduite d'un Montmorency nommé « Jean de Nivelle », lequel aurait, pour quelque méfait, été traité de « chien » par son père, et qui, s'étant fixé aux Pays-Bas, y conserva la seigneurie de Nivelle en Flandre et devint le chef d'une branche dite des Montmorency-Nivelle.

Cette conjecture, la plus importante de celle que nous devons examiner, puisqu'elle est consacrée par les ouvrages les plus récents, repose sur des faits parfaitement historiques.

Jean II, baron de Montmorency, né en 1402, mort en juin 1477, avait épousé en premières noces Jeanne, dame de Fosseux, de Nivelle, d'Auteville, etc., qui mourut en 1431, et en secondes noces Marguerite d'Orgemont. A la suite d'événements assez compliqués, il déshérita, cinq ans avant sa mort, au profit de son troisième fils, ses deux enfants du premier lit, Jean et Louis, lesquels, ayant reçu les biens de leur mère, fondèrent les branches des seigneurs de Nivelle et de Fosseux. Jean II obtint de Louis XI l'autorisation d'instituer héritier son fils Guillaume, issu d'un second mariage, et celui-ci continua la branche principale. La branche de Fosseux et celle de Nivelle se développèrent aux Pays-Bas. Cette dernière, qui, par ses alliances avec les de Hornes, les d'Egmont, les de Lalaing, les de S^{te}-Aldegonde, présente un réel intérêt pour l'histoire de notre pays,

s'éteignit d'une manière sanglante par l'exécution du comte de Hornes en 1568, et par celle de Floris de Montmorency, survenue deux ans plus tard sur l'ordre de Philippe II, en Espagne où ce Floris s'était rendu en mission de la part des Etats.

Jean III de Montmorency, sire de Nivelles en Flandre, mourut, comme son père, en 1477 — date antérieure d'un demi-siècle à celle où apparaît dans l'histoire littéraire la célèbre chanson dont nous avons parlé (1) et le type populaire de Jean de Nivelles. Il est possible que cette chanson, dont on ne connaît alors qu'un couplet, contenait déjà le trait du chien qui s'enfuit quand on l'appelle. Quoi qu'il en soit, le dicton apparaît comme tel dans les livres en 1570, ainsi que nous le verrons bientôt, c'est-à-dire un siècle après la mort du seigneur de Nivelles, et ce proverbe pouvait alors être populaire depuis longtemps.

La conjecture qui fait du seigneur de Nivelles, le Jean de Nivelles populaire demande donc un examen sérieux. Si l'anecdote suivant laquelle il aurait été traité de chien par son père est fondée en fait ou selon toute apparence, la conjecture acquiert une certaine force de probabilité. Mais il faut pour cela que des témoignages sérieux et concordants permettent de conclure, non seulement que le fils déshérité fut traité de chien, mais qu'il le fut parce qu'il s'enfuyait à un appel pressant. Car tel est bien le sens du proverbe depuis le seizième siècle, et telle est encore sa signification vulgaire.

Si, au contraire, l'anecdote est peu plausible, il faudra déterminer sous quelle influence elle a pu être créée et attribuée à ce seigneur de Montmorency.

Recherchons d'abord les formes de l'anecdote.

2. — Ce « chien » de Jean de Nivelles.

Le premier ouvrage qui cite les Montmorency au sujet du « chien de Jean de Nivelles » est aussi l'un des premiers qui donnent le proverbe. C'est le curieux recueil de FLEURY DE BELLINGEN, *Etymologie ou Explication des Proverbes françois*. Réimprimé à Paris sous le titre de *Les Illustres Proverbes nouveaux et historiques*. Voici le texte de cet auteur :

(1) M. WINS, secrétaire de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, nous écrit que suivant EBERT, *Lexique universel de Bibliographie* (publié en allemand) n° 733, il faudrait se rallier à l'opinion de BRUNET, et placer la première édition de la Farce vers 1530. M. WINS nous signale les réimpressions modernes : 1° *Moralité de Mundus, Caro, Démonia et Farce des deux Savetiers*. Paris, Firmin-Didot, 1827. Le format est le même que celui de l'original, f° étroit, pour servir aux acteurs. 2° En 1838, à 90 exemplaires numérotés, Paris, 1838, chez Silvestre. De l'imprimerie Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9. — De cette seconde réimpression M. WINS possède l'exemplaire n° 44 dans ses collections.

Jean de Nivelles. Il fait comme ce chien de Jean de Nivelles qui s'enfuit quand on l'appelle. Ce proverbe, qui s'applique à ceux que l'on appelle et qui s'enfuient au lieu de répondre vient de la conduite de Jean de Montmorency, seigneur de Nivelles, qui ayant donné un soufflet à son père, fut cité à la cour de Parlement sur les plaintes que ce père maltraité fist au roy. Le seigneur de Nivelles, au lieu de comparoître, après avoir esté sommé à son de trompe et appelé à trois fois par les carefours de Paris, s'enfuist en Flandres où estoient les biens de sa femme. La diligence extraordinaire qu'il fist pour se retirer, et l'horreur de ceste action qui le rendirent méprisable à tout le monde, firent que le peuple l'appella chien de Jean de Nivelles, par ce que de tous les animaux le chien est le plus diligent et le plus impudent ; et depuis ce temps là on s'est servi de ce proverbe en différentes occasions, et l'on a cru que le chien de Nivelles estoit le chien de quelqu'un, au lieu que c'est une injure contre Jean de Nivelles (1).

Peu avant de publier (en 1653) son *Etymologie*, notre auteur avait donné une première édition de son recueil sous le titre de *Les premiers Essais des proverbes et autres questions curieuses, proposées et exposées en forme de dialogue*, (par FLEURY DE BELLINGEN. La Haye, Adr. Vlacq, 1653 ; pet. in-8°). Ce volume existe à la bibliothèque de l'Université de Gand ; M. PAUL BERGMANS, qui a bien voulu l'examiner pour nous (2), a constaté que le dicton du chien de Jean de Nivelles n'y figure même pas.

FLEURY DE BELLINGEN n'avait rien d'un historien ou d'un érudit : il était professeur de français en Hollande, et l'on peut croire que ses publications étaient destinées à ses cours, à moins qu'elles ne fussent, dans son esprit, le moyen de donner quelque relief à son nom dans un but de réclame parfaitement légitime. L'un n'empêche pas l'autre, au surplus.

Quoi qu'il en soit, on ne doit pas accepter pour autorisées les « explications » de notre professeur. A leur sujet, LE ROUX DE LINCY disait : « Sans aucun doute, un grand nombre de ces anecdotes » ont été fabriquées à plaisir et ne méritent pas de confiance, mais » quelques-unes sont vraies, d'autres assez probables ; il est d'ailleurs intéressant de connaître les récits que la tradition populaire » rattache à nos anciens dictons (3). » Il serait non moins intéressant de savoir si l'anecdote qu'on vient de lire, qu'elle soit fautive, vraie ou probable dans l'opinion de LE ROUX DE LINCY, était, à son avis, puisée à la tradition populaire. C'est ce que rien ne nous

(1) *Etymologie, etc.*, 1 vol. in-12. La Haye, 1656, p. 29.

(2) M. PAUL BERGMANS, sous-bibliothécaire de l'Université de Gand, a bien voulu se charger de consulter pour nous, à cette bibliothèque, les ouvrages ou les éditions que nous n'avions pu trouver à Liège. Nous devons à sa parfaite obligeance un complément indispensable de documentation, et c'est avec le plus vif plaisir que nous lui exprimons ici notre vive reconnaissance.

(3) LE ROUX DE LINCY. *Le Livre des proverbes français*, 2^e éd., 2 vol. Paris 1859, t. I, préface, p. XLIV.

permet de supposer. Mais la remarque n'atteint pas l'authenticité possible de l'anecdote, car la tradition orale ne conserve guère les origines de ses dictons, et FLEURY DE BELLINGEN écrivait, nous le savons, deux siècles après les faits dont il donne une version.

Nous n'avons retrouvé nulle part avant le XVIII^e siècle cette anecdote d'un soufflet qu'aurait donné le seigneur de Nivelles à son père.

On sait déjà qu'en 1726, BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, en son *Grand Dictionnaire*, avait dit, sans plus de succès immédiat, que « le Jean de Nivelles dont on parle tant » n'était autre que le jaquemart de Nivelles en Brabant (1).

Deux ans plus tard seulement l'on voit invoquer à nouveau, à propos du proverbe, la conduite vraie ou fautive du seigneur de Nivelles.

C'est dans l'*Histoire* du P. ANSELME, (2) mais en 1728, dans sa troisième édition seulement, que l'anecdote reparait et il s'y agit maintenant, non plus d'un soufflet que le sire de Nivelles aurait donné à son père, mais d'une sorte de félonie dont il se serait rendu coupable et où il aurait persisté malgré les sommations du chef de la famille.

Dans sa troisième édition, qui est sur bien des points plus développée (3), cet ouvrage répète, au chapitre des « Seigneurs de Nivelles (*sic*) et de Montigny, comtes d'Hornes », les détails historiques donnés dans la deuxième, et il y intercale l'explication du proverbe.

Jean de Montmorency I. du nom, seigneur de Nivelles en Flandres, de Wimes, de Liedekerke et de Hubermont, conseiller et chambellan de Philippe le bon duc de Bourgogne, demeura jeune en la garde de son père et sous le bail de Jacques de Craon, seigneur de Dompmart, mari de Bonne de Fosseux sa tante. Il rendit hommage de sa terre de Nivelles en 1432 au duc de Bourgogne, qu'il suivit à Arras au traité de paix qui se fit avec le roy en 1435. Il embrassa avec son frère le parti du comte de Charolois, et servit ce prince à la bataille de Montlhéry en 1465. Son père fut si indigné de cette conduite, qu'après l'avoir fait sommer à son de trompe de rentrer dans son devoir sans qu'il comparût, il le traita de chien, et le priva de tous ses biens qu'il donna au fils qu'il avait eu de sa seconde femme, c'est de-là

(1) Voir ci-dessus pp. 147-148.

(2) ANSELME DE SAINTE-MARIE (Pierre de Guibours, dit le P.), né à Paris en 1625, mort à Paris, le 17 janvier 1694. Son *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc., a paru d'abord, très incomplète en 1674, 2 vol. in-4°. La seconde édition parut en 1712, 2 vol. in-fol. La troisième, de 1726 à 1733, en 9 vol. in-fol. Une quatrième est en cours de publication depuis 1873.

(3) Cette édition, révisée et augmentée par les Augustins déchaussés Ange et Simplicien est celle à laquelle les historiens se réfèrent ordinairement.

qu'est venu le proverbe *il ressemble au chien de Jean de Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle*. Il eut procès au Parlement de Paris l'an 1467, pour la terre de Fameison, qui avait appartenu à Jeanne de Fosseux sa mère; mourut le 26 juin 1477 âgé de 55 ans et fut enterré dans l'église de Nivelles (1).

On pourrait croire que l'anecdote, introduite ainsi dans l'histoire par un gros livre très imposant, va se fixer et ne variera plus.

Une vingtaine d'années plus tard cependant, c'est sous une forme assez ambiguë au regard des deux versions précédentes, que l'anecdote est donnée dans un ouvrage anonyme qui dut avoir le plus grand succès, le *Dictionnaire portatif des proverbes français* (4^e éd., Utrecht 1751, in-12).

On rapporte que Jean de Montmorency seigneur de Nivelles, fit un affront sanglant à son Père et s'enfuit en Flandres: on le somma de comparaître devant la Cour de Pairs, mais ce fils méprisa les sommations et donna au peuple de le traiter avec indignité et de former ce proverbe.

Il s'en faut de beaucoup que l'anecdote de FLEURY DE BELLINGEN ou celle des continuateurs d'ANSELME se soient rapidement répandues. Cette dernière version avait cependant été notée par Saint-Simon, sous la forme suivante:

Les deux fils Jean et Louis, de la première femme [de Jean II] furent déshérités par leur père pour avoir suivi, malgré lui, le parti du duc de Bourgogne contre Louis XI. Il fit sommer l'aîné inutilement à son de trompe, le maudit, le traita de chien; et c'est de cet aîné, Jean, seigneur de Nivelles, qu'est venu le proverbe du chien de Jean de Nivelles qui s'enfuit quand on l'appelle (2).

Il est remarquable qu'ici encore, comme dans la version des continuateurs d'ANSELME, on spécifie nettement que les sommations du baron de Montmorency, ses malédictions et son injure typique s'adressèrent au sire de Nivelles seul, alors que l'exhérédation frappa, avec lui, son frère puîné Louis. Nous aurons à revenir sur cette observation.

Peu après, nous voyons Ph.-J. LEROUX, dans la Nouvelle édition rev. corr. (1752, t. I, p. 124) de son *Dictionnaire comique*, donner simplement, en ces termes, le dicton et son explication très générale, sans indiquer son origine:

Quand un homme est peu complaisant, qu'il ne fait rien de ce qu'on désire, on dit que c'est un chien de Jean de Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle.

(1) *Ouvr. cité*, 3^e éd. t. III, p. 575.

(2) *Ecrits inédits de Saint-Simon*, publiés par FAUGÈRE, t. V, p. 128. Cit. par AD. RÉGNIER, *Les Grands Écrivains de la France. Œuvres de J. de la Fontaine*, t. II, Paris 1884, p. 319.

C'est d'une édition subséquente du même ouvrage célèbre que LITTRÉ a tiré le texte fort vague qu'il donne dans son *Dictionnaire*, en citant notre auteur :

C'est le chien de Jean de Nivelles, il s'enfuit quand on l'appelle, se dit d'un homme qui s'en va quand on veut le retenir. Proverbe venu de ce que Jean de Nivelles, fils du duc de Montmorency, ayant été sommé pour quelque méfait, à son de trompe, dans les carrefours de Paris, de comparoître, se hâta de gagner la Flandre, où étaient les biens de sa femme.

Le caractère vague de l'anecdote de LEROUX provient sans doute de ce qu'entretemps, le *Dictionnaire de Trévoux* avait repris en ces termes la version de FLEURY DE BELLINGEN :

On dit encore en proverbe, il fait comme le chien de Jean de Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle. Il vient de Jean de Montmorency seigneur de Nivelles, qui, ayant donné un soufflet à son père, fut cité au Parlement, proclamé et sommé à son de trompe pour comparoître en justice. Mais plus on l'appelloit, plus il se hâtoit de courir et de fuir du côté de Flandres. On le traitoit de chien, à cause de l'horreur qu'on avoit de son crime et de son impiété (1).

Cette fois, le fait de s'enfuir quand on l'appelle est nettement déduit : « Plus on l'appelloit, plus il se hâtoit de courir, etc. » Mais si la conduite félonne et impie du seigneur de Nivelles inspira tant d'horreur, il n'apparaît pas clairement que le surnom de « chien » lui fut appliqué par son père. « On le traitoit de chien » dit notre extrait.

Quelques années plus tard, le *Dictionnaire des proverbes français* [de JOS. PANCKOUCKE] Paris 1758, et, par après, d'autres recueils imitent la réserve primitive de LEROUX et ne parlent pas des origines.

Il faut arriver au début de ce siècle pour voir reparaître l'anecdote, parfois reproduite sans critique, parfois prudemment discutée sans conclusion bien nette. On la rencontrera désormais dans les ouvrages les plus divers, non-seulement chez les parémiologistes comme QUITARD (2), LE ROUX DE LINCY (3) ou DUPLESSIS (4), mais chez les collecteurs d'anecdotes et les auteurs les plus divers, parmi lesquels il faut citer les éditeurs de La Fontaine, et notamment le consciencieux et avisé GUILLON (5). Enfin les Dictionnaires historiques et les Encyclopédies donnent à la version « historique » de la félonie son entier et universel crédit.

(1) *Dictionnaire universel français et latin, dit Dictionnaire de Trévoux*, nouv. éd. corr. augm. 1752, au mot « Jean ».

(2) QUITARD. *Dictionnaire étymologique, historique et anecdotique des Proverbes*, etc. In-8°, Paris 1841, p. 225-226.

(3) *Ouvr. cité*, t. II, pp. 46-47.

(4) G. DUPLESSIS. *La Fleur des proverbes français*, Paris 1853, p. 130.

(5) GUILLON. *La Fontaine et tous les fabulistes*. Nouv. édition, in-8°. Paris et Milan, an XI (1803), t. II, p. 154.

Un cas des plus singuliers nous est fourni par l'abbé DE FELLER qui, dans son *Dictionnaire géographique*, parlant de la ville de Nivelles, en Brabant, signale (1) le fameux jaquemart « si connu du peuple » à peu près dans les mêmes termes que BRUZEN DE LA MARTINIÈRE (2) — tandis que dans son *Dictionnaire historique*, le même auteur, à propos du sire de Nivelles et du proverbe, rapporte la conjecture de l'*Histoire d'ANSELME* (3).

Nous ne pouvons omettre que l'anecdote fut encore donnée en 1834 sous une forme originale, par E. GACHET dans son feuillet du journal *l'Emancipation*. Quoique les détails nouveaux y soient plus que suspects, étant donné le caractère de cet article, dont nous avons déjà parlé (4), on lira avec curiosité ce nouvel extrait de notre facétieux érudit :

Jean II avait épousé Jeanne de Fossex, dame de Nivelles. Il en eut entre autres enfants un fils qu'il appela (?) Jean de Nivelles. Devenu veuf, il prit en secondes noces Marguerite d'Orgemont et s'attacha à la fortune de Louis XI, pendant que Jean de Nivelles son fils suivait la bannière de Charles le Téméraire qui l'aimait (?), et dans les états duquel il était né. Son père incité par Louis XI (?), et par Marguerite d'Orgemont qui était une marâtre, le fit sommer trois fois par sergents et hérauts d'armes de venir le joindre avec ses hommes et combattre pour le roi de France, suzerain légitime des Montmorency. Mais Jean de Nivelles, secrètement instruit qu'on voulait le jeter dans une tour (?), s'enfuit devant les émissaires (?) de son père qui le déshérita, le traita de chien et de félon, et donna lieu ainsi, selon quelques doctes, au proverbe si répandu : « il ressemble au chien ou à ce chien de Jean de Nivelles, qui s'enfuit quand on l'appelle. »

Arrivons aux derniers textes inspirés d'ANSELME (5).

Le *Grand Dictionnaire* de LAROUSSE reprend sa version sans le citer (6), et la *Grande Encyclopédie*, en le citant (7) mais en imprimant le nom de seigneur avec un s au mot Nivelles, ce qui est inédit.

(1) *Dict. géogr.* Liège 1793-1794, 2 vol. in-8°. T. II, au mot « Nivelles » p. 151.

(2) Voir ci-dessus p. 148.

(3) *Dict. histor.* 5^e éd. Paris et Lyon. T. IX. (1822), au mot « Nivelles » p. 437.

(4) Sur cet article, voir ci-dessus p. 123 note. — On jugera une fois de plus de la fantaisie que GACHET y a mise par la singulière anecdote suivante, qui ne repose sur rien et qui est bien de lui : « Il [Jean le seigneur de Nivelles] eut un fils qu'on appela Jean de Nivelles, deuxième de nom. Quelques-uns disent que celui-là ayant hébergé dans son château le jeune Henri-Corneille Agrippa revenant de Louvain, celui-ci lui fit don d'un chien noir qui, semblable au chien de Faust n'était autre chose qu'un démon, et s'enfuyait quand on l'appelait autrement que par un certain nom connu seulement de son maître. » — Cette mystification a été prise au sérieux par WOLF et reproduite dans ses *Niederländische Sagen*, Leipzig, 1843, au n° 133 de la p. 129.

(5) Nous passons sous silence ici les fictions purement littéraires, par exemple la fantaisie de DEULIN, intitulée « Manneken-Pis » dans son célèbre recueil : *Contes d'un buveur de bière*.

(6) *Grand Dictionnaire*, au mot « Nivelles ».

(7) Tome XXIV, pp. 1147-1148.

Le *Dictionnaire* de BOUILLET ⁽¹⁾ imite LAROUSSE, et il fait allusion, comme GACHET, aux ordres que Louis XI aurait donnés à Jean de Nivelles, et dont rien ne prouve la réalité ⁽²⁾. Enfin LITTRÉ se contente de reprendre, en citant LEROUX, *Dictionnaire comique*, la version vague que l'on a lue plus haut.

Le texte du *Dictionnaire historique* de GRÉGOIRE est plus intéressant. Le sire de Nivelles, dit-il, « prit parti pour le comte de Charolois contre le roi de France, que servait son père, par ressentiment du second mariage que ce dernier avait contracté » ⁽³⁾. Suivant cet auteur, la crise morale de la famille serait donc l'origine première du divorce politique entre le père et les deux fils. C'est ce qu'en son article fantaisiste GACHET nous avait déjà fait entendre.

Or, ce détail est remarquable. Il nous ramène à la théorie de FLEURY de BELLINGEN et du *Dictionnaire de Trévoux*, qui tirent l'origine du proverbe d'une querelle domestique, et qui ne mentionnent même pas l'exhérédation qui frappa le seigneur de Nivelles.

L'autorité d'ANSELME n'a donc pas suffi à assurer à sa version telle quelle les derniers suffrages de la critique. On ne s'en étonnera point si l'on se rappelle qu'en manière d'explication du proverbe, elle est peu satisfaisante. Par contre la version de FLEURY a une valeur logique indéniable : son crime commis, le fils impie s'enfuit, on le somme de comparaître et plus on l'appelle plus il se hâte ; c'est bien là un « chien » de fils, c'est le chien du proverbe et de la chanson. Chez ANSELME, au contraire, Jean de Nivelles ne s'enfuit pas quand on l'appelle, il refuse simplement d'obéir. Et c'est tout différent.

Si même les deux conjectures étaient également logiques au regard du proverbe, encore faudrait-il distinguer entre la querelle domestique qui aboutit au fatal soufflet, chez FLEURY, et le divorce politique qui, suivant notre historien, est la raison du cri de véhémence réprobation où le proverbe aurait trouvé son origine.

Recherchons donc ce qui, dans l'histoire du schisme des Montmorency, a pu servir de base à l'une ou à l'autre version.

(1) BOUILLET, *Dictionnaire Universel d'Histoire et de Géographie*, 25^e éd. 1876, au mot « Nivelles ».

(2) Du moins les historiographes des Montmorency que nous citerons plus loin, non plus que l'histoire du P. ANSELME ne font nullement intervenir Louis XI dans les démarches destinées à détacher le seigneur de Nivelles du parti du duc de Bourgogne. Et cela se conçoit : le roi était le suzerain du père, mais non celui des fils !

(3) *Dictionnaire encyclopédique d'Histoire, de Biographie, de Mythologie et de Géographie*, par LOUIS GRÉGOIRE. Nouv. éd. 1876, au mot « Nivelles ».

3. — *Le schisme des Montmorency.*

La maison de Montmorency a eu ses historiographes, et il se fait que le premier d'entre eux, ANDRÉ DU CHESNE, né en 1584, mort en 1640, a été l'un des plus laborieux et des meilleurs érudits de son temps ; aussi a-t-il mérité d'être appelé « le père de l'histoire de France ».

Voici ce que dit ce vénérable auteur, au chapitre où il parle de Jean II, père de notre sire de Nivelles :

Ne pouvant aller ny assister en l'armée, à cause de son grand aage et débilité de sa personne, il [Jean II] commanda à Guillaume de Montmorency, fils de luy et de Marguerite d'Orgemont sa seconde femme, qui pour lors estoit seul de ses enfants avec luy en l'obeïssance du Roy, d'aller servir sa Majesté en sa place. A quoy Guillaume satisfit comme bon et loyal serviteur et sujet du Roy. Et en considération de cela ce Seigneur de Montmorency son père, n'ayant aucun esgard aux enfants de son premier mariage, d'autant qu'ils s'estoient engagez au party du Duc de Bourgogne ennemy du Roy, lui donna l'an mil quatre cents soixante douze, pour luy et les siens la terre et Baronnie de Montmorency, avec toutes ses appartenances ⁽¹⁾.

Voilà tout net le fait de l'exhérédation des deux fils aînés du baron Jean. Voilà aussi ce qu'on a appelé la félonie des deux frères.

Dans tout cela il n'est pas question de la qualification de « chien » qui aurait été appliquée au seigneur de Nivelles, et l'on ne voit pas en quoi la conduite de celui-ci se distingua de celle de son frère puîné. On sent du reste qu'il manque ici bien des détails ; car enfin, l'exhérédation dut être précédée de menaces peut-être, d'exhortations sans doute, tout au moins d'un appel officiel de Jean II à ses fils.

Notre historiographe, au chapitre où il s'occupe du seigneur de Nivelles, n'est pas plus explicite.

Et ensuite [de son mariage] il se jeta avec Louis de Montmorency son frère dans le party du mesme Duc. pour secourir les Princes de France armez contre le Roy Louis XI, sous le spécieux pretexte du bien public. D'où Jean Baron de Montmorency, leur père, print occasion de les priver de tous ses biens et heritages, pour les donner à Guillaume de Montmorency son autre fils, issu de Marguerite d'Orgemont sa seconde femme, comme il sera déduit plus clairement cy après ⁽²⁾.

Plus loin, au chapitre relatif à l'histoire de Louis, seigneur de Fosseux, il fournit enfin un éclaircissement notable à ses précédents dires :

Le voisinage donna occasion à Louis de Montmorency, seigneur de Fosseux, de s'allier par mariage avec Marguerite des Wastines... Les

(1) DU CHESNE, *Histoire généalogique de la Maison de Montmorency et de Laval*, 1 vol. in-fol., Paris 1624 (avec un in-fol. de *Preuves*) p. 238.

(2) *Ibid.* p. 252.

anciens biens de la maison des Wastines étant assemblez et unis avec ceux de Fosseux, la nécessité de conserver les uns et les autres l'obligea à suivre le party de Philippe et de Charles Ducs de Bourgogne, avec le seigneur de Nivelles son frère aîné. Ce qui en apparence donna sujet à Jean leur père de les priver des droits que la naissance leur attribuoit en la Baronnie de Montmorency, et en ses autres biens et héritages assis en la Vicomté de Paris, pour en faire donation à Guillaume, son fils du second mariage. Mais en effet la vraie cause de cela provint de quelques querelles et disgrâces domestiques, lesquelles supprimant, il (le père) se servit de la précédente qu'il fortifia du prétexte de la volonté du Roy (1).

Nous voilà fixés sur un point, et ce point est d'une importance capitale. L'exhérédation de Jean de Nivelles et de Louis de Fosseux, n'eut point pour cause unique et réelle, ainsi que le disaient les continuateurs d'ANSELME, la félonie reprochée par Jean II à ses fils. Celle-ci nous est même expliquée par l'historien. La vraie cause de la décision du vieux baron de Montmorency à l'égard de ses deux fils du premier lit, et au profit de celui du second, réside dans « quelques querelles et disgrâces domestiques » dont DU CHESNE ne donne pas le détail — parce que le résultat politique seul, à ses yeux, importe à l'Histoire — mais que nous connaissons bientôt par le menu.

Pour le moment, nous pouvons déjà constater la méprise singulière de l'*Histoire* d'ANSELME qui est la source de tous les auteurs qui à présent citent l'anecdote. Cet ouvrage disait en effet, déjà dans sa deuxième édition, que le sire de Nivelles « embrassa le party du » comte de Charolois avec son frère. et servit ce prince à la bataille » de Monlhéry en 1465, ce qui fâcha son père au point qu'il les priva » de tous ses biens » (2). Dans sa troisième édition (3), il reproduit la même phrase, presque mot pour mot, en ajoutant cependant que Jean II « le fit sommer [son fils Jean] à son de trompe de rentrer » dans le devoir, sans qu'il comparut » — détail conforme à la version de BELLINGEN. Cette troisième édition (1726) est postérieure de plus d'un siècle à l'ouvrage de DU CHESNE dont les continuateurs d'ANSELME ne pouvaient ignorer la valeur. Il faut que leur amour de l'anecdote — incontestable et bien connu — ou leur courtoisie à l'endroit des Rois de France aient été bien grands pour qu'ils aient ainsi fait bon marché de la remarque explicite et capitale de l'érudit et prudent DU CHESNE, sans s'apercevoir que leur version, telle qu'ils la présentaient, était une fort mauvaise explication du proverbe.

La remarque de DU CHESNE n'est pas plus à l'avantage de la version de FLEURY DE BELLINGEN. Celle-ci disait que le sire de

(1) *Ibid.* pp. 284-285.

(2) *Ouvr. cité*, 2^e éd. 1712. t. II, p. 1254.

(3) Voir l'extrait ci-dessus p. 172.

Nivelles, ayant donné une gifle à son père, fut, dans les formes juridiques de l'époque, et avec l'agrément du roi, sommé par son père de comparaître devant la cour du Parlement, pour recevoir la juste punition de son crime. Si la détermination de Jean II à l'exclure de sa succession avait été dictée par ce cruel affront, si le père outragé avait rendu par de telles sommations, son humiliation scandaleusement publique, il est de toute évidence que le vieux Baron n'eut pas attendu la justification d'éventuels motifs politiques pour déshériter son fils : la procédure engagée autant que sa dignité propre l'obligeaient à agir de suite, et à profiter — ou prétexter, comme dit DU CHESNE, des bonnes dispositions du roi pour tester sans retard.

Au reste, il est de fait qu'il déshérite, non pas seulement le sire de Nivelles, mais aussi l'autre fils du premier lit. FLEURY DE BELLINGEN ne parle que du premier, celui sur la conduite duquel s'étaie sa conjecture ; et les continuateurs d'ANSELME, dans le récit que nous connaissons, n'ont qu'une simple indication du rôle du seigneur de Fosseux ; l'exhérédation de celui-ci est passée sous silence dans les deux versions de l'anecdote.

Cependant, le sire de Nivelles ne paraît point le plus coupable. Les deux frères avaient certes à ce moment les mêmes raisons de divorcer politiquement avec leur père. D'abord, ils étaient séparés de lui, ils vivaient depuis longtemps en Flandre et nous pouvons croire que les querelles anciennes avaient virtuellement consommé le schisme de la famille ; du reste, les deux seigneurs, mariés en Flandre, avaient vu leur héritage maternel en ce pays s'augmenter des biens de leur femme et de divers acquêts, et comme le dit DU CHESNE, la nécessité de conserver les seuls biens sur lesquels ils pussent compter, obligeait les deux seigneurs à embrasser, dans la guerre du Bien Public, la cause de leur suzerain et maître actuel, le duc de Bourgogne comte de Flandre. La situation, l'obligation étaient donc la même pour tous deux. Mais du moins, Jean n'avait pas d'abord servi la cause adverse, tandis que Louis avait précédemment assisté le roi de France Charles VII, ainsi qu'il ressort d'un acte royal parfaitement authentique, daté du 5 avril 1450, suivant lequel « ce » jeune homme ... l'avait secouru au fait de ses guerres pour le » recouvrement de la Duché de Normandie par grand espace de » temps, comme avoient fait toujours ses devanciers, sans avoir » tenu party contraire » (1). Et c'est après avoir obtenu cette reconnaissance officielle de ses loyaux services que Louis accomplit « avec son frère », ce que le père, en son loyalisme, a pu considérer

(1) DU CHESNE, *Ouvr. cité*, pp. 283-284.